



Prime de précarité relation tripartite

Par **Touzeau**, le **15/11/2018** à **09:30**

Bonjour,

Je me permets de solliciter votre aide sur une problématique de prime de précarité sur une relation tripartite.

En effet, actuellement embauché par une agence intérimaire pour intervenir auprès d'une autre entreprise cliente, je vois mon contrat arriver à échéance en cette fin d'année. Les échanges avec l'entreprise cliente me permettent peut être d'entrevoir un possible contrat directement avec eux (cdd ou CDI). Je souhaitais donc savoir si cette évolution de contrat va me faire perdre ma prime de précarité ou non, étant donné que l'employeur change ?

Vous remerciant par avance de votre retour

Cordialement.

Par **P.M.**, le **15/11/2018** à **11:32**

Bonjour,

Uniquement si c'est un CDI qui vous est proposé par l'entreprise utilisatrice, vous perdez l'Indemnité de Fin de Mission...

Normalement, elle n'a pas le droit de vous proposer un CDD...